

AVIS

Conformément à l'arrêté royal du 15/07/1956, le bourgmestre informe la population que plusieurs recours ont été introduits à l'encontre des résultats des élections communales du 14/10/2018.

Les recours sont déposés au secrétariat communal où quiconque pourra en prendre connaissance à dater de ce jour jusqu'au 15/11/2018, à savoir le lundi 12/11, mardi 13/11, mercredi 14/11 et le jeudi 15/11 de 13h30 à 16h30 H.

Toute partie intéressée peut introduire un mémoire auprès du Gouverneur de la Province de Luxembourg, Olivier SCHMITZ.

Il faut entendre par personne intéressée celle dont la qualité lui confère un intérêt direct au résultat de l'élection, c'est-à-dire les réclamants devant le gouverneur de province, les signataires d'un acte de présentation, les élus titulaires ou suppléants.

Tout mémoire doit, à peine d'être rejeté des débats :

- 1) contenir le nom et l'adresse de la partie et porter la signature de la partie ou celle d'un avocat inscrit au tableau de l'ordre.
- 2) être envoyé au SPW Intérieur (100 Avenue Gouverneur Bovesse - 5100 JAMBES) par recommandé ou déposé contre récépissé dans les 6 jours calendriers après le premier jour de l'affichage, soit pour le 18/11/2018 au plus tard.

A NEUFCHATEAU le 12/11/2018

Le Bourgmestre



D. FOURNY

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué (art. L1132-4 CDLD)

D. MICHELS.